



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

A 86

Question écrite n° 882

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur les nuisances occasionnées par l'autoroute A 86. En effet, les riverains de cette liaison autoroutière se sont plaints à plusieurs reprises des nuisances sonores provoquées par le très important trafic automobile. Cette autoroute a déjà fait l'objet d'aménagements, notamment par l'installation de murs antibruit, mais ces dispositions prises renvoient les nuisances sonores sur la ville de Montreuil (Seine-Saint-Denis), ce dont se plaignent vivement les riverains habitant à la limite de la commune. Il lui demande, en conséquence, si de nouveaux aménagements sont possibles afin de limiter ces nuisances. Il souhaiterait en particulier savoir si une éventuelle couverture de cette autoroute ne pourrait pas être la solution adéquate. Ce type d'aménagement a déjà été mis en place pour d'autres secteurs autoroutiers de la région parisienne, lorsque la qualité de vie le nécessitait. Or, le secteur traversé par l'A 86 se trouve dans cette même situation.

Texte de la réponse

L'autoroute A 86 à Montreuil vient de faire l'objet de travaux de protection acoustique, écrans et isolations de façades. Des écrans ont été construits de chaque côté lorsque l'autoroute est bordée d'habitations de part et d'autre. C'est ainsi qu'ont été réalisés du côté de Montreuil, au sud-ouest, un écran de 400 mètres de long rue Louis-Barthou, en prolongement de la semi-couverture qui existait déjà, et un écran de 200 mètres de long rue Jules-Ferry. Au-delà, il n'y a pas d'habitation riveraine de l'autoroute située sur la commune de Rosny-sous-Bois et les premières habitations de Montreuil se situent à cet endroit à plus de 500 mètres de l'autoroute. Le bruit occasionné par cette dernière après aménagement ne paraît pas justifier aujourd'hui de nouveaux travaux de protection sonore. L'effort à faire pour traiter l'ensemble des points noirs dus au bruit reste considérable. En effet, 25 000 logements sont encore concernés sur les voies rapides urbaines existantes en Ile-de-France et les besoins sont estimés à 1 500 MF environ.

Données clés

Auteur : [M. Brard Jean-Pierre](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 882

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 1993, page 1383

Réponse publiée le : 23 août 1993, page 2645